

ZOOM SUR LES SRDEII

Date de mise à jour : le 20 Avril 2017

A ce jour, les régions ont toutes co-organisé leur conférence régionale de l'Economie sociale et solidaire (ESS) et quasi toutes élaboré leur Schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation (SRDEII). Zoom sur les principales mesures par région...

Auvergne-Rhône-Alpes

La région a adopté son SRDEII le 16 décembre 2016 après plus de 8 mois de concertations sur tout le territoire. La conférence régionale de l'ESS a eu lieu à Lyon le 10 juin 2016 sous la forme d'une table-ronde sur le thème « l'ESS au service de l'emploi dans nos territoires » avec 4 ateliers portant sur l'entrepreneuriat social, les besoins des territoires, les enjeux de coopération et l'innovation. Tout cela en présence du Président de région qui a indiqué vouloir inscrire l'ESS dans le SRDEII. Celui-ci s'articule autour de 3 axes. Le deuxième, « faire de la région un champion européen grâce à ses domaines d'excellence », comporte un plan d'action déployé sur 3 domaines spécifiques : ESS ; forêt, agroalimentaire et agriculture ; tourisme.

La région indique que l'ESS sera soutenue mais que ce soutien serait revu. Elle souhaite soutenir le développement de l'activité et de l'emploi des entreprises de l'ESS et indique intervenir en priorité sur leur financement, de l'émergence à la transmission. Son objectif est de faire le lien avec l'économie classique en « l'intégrant pleinement dans ses outils et sa politique de développement économique ».

Bourgogne Franche-Comté

En Bourgogne Franche-Comté, la conférence de l'ESS d'octobre 2016 a permis d'alimenter le volet ESS du SRDEII. Celui-ci a été adopté le 16 décembre 2016 et place l'ESS au cœur de ses priorités. L'objectif de la région est d'intégrer l'ESS dans l'économie classique et de lui permettre de changer d'échelle. Pour cela, la région souhaite développer conseil et financement afin de renforcer les modèles économiques des entreprises, mais aussi former les dirigeants de structures de l'ESS.

La région indique clairement son objectif à travers le SRDEII : « susciter des coopérations avec des entreprises industrielles, artisanales et commerciales de manière à décroquer l'ESS et à lui permettre de pénétrer de nouveaux marchés, notamment les marchés publics comportant des clauses d'insertion par l'activité économique ».

Bretagne

La région Bretagne avait défini son SRDEII en 2013 pour la période 2014-2020, et celui-ci comportait déjà un volet ESS. La conférence régionale de l'ESS a eu lieu le 6 décembre 2016 à Rennes et a permis d'élaborer le Schéma régional de l'ESS (SRESS) qui a été voté en février 2017, en même temps que le SRDEII mis à jour. Celui-ci comprend 11 filières prioritaires et 7 domaines d'intervention dont : "Innovations sociales et citoyennes pour une société ouverte et créative". Il a été bâti en s'appuyant sur les travaux préexistants, notamment la plateforme co-animée par la CRESS qui réunit plusieurs fois par an les acteurs de l'ESS et leur permet de donner leur avis.

La région va désormais s'appuyer sur le travail de cette plateforme pour élaborer le plan d'action qui sera la déclinaison opérationnelle du SRESS. Des actions ont pour autant déjà été engagées, notamment sur la qualité de l'emploi dans l'ESS et sur l'entrepreneuriat. Dans son SRDEII, la région identifie l'ESS comme un « mode d'entreprendre » spécifique, mais faisant pleinement partie du domaine économique, et les entreprises de l'ESS comme des entreprises « comme les autres ». Elle fait également de l'innovation sociale une priorité transversale.

Centre Val de Loire

La région Centre Val de Loire a organisé des États généraux de l'économie et de l'emploi entre mars et mai 2016 pour définir collectivement les contours de l'économie régionale de demain. Le Forum thématique sur l'ESS s'est tenu le 26 avril 2016. En s'appuyant sur les travaux menés lors de ce Forum et sur les remontées des réseaux de l'ESS, la CRESS a remis sa contribution le 6 juillet 2016 au Président de région François Bonneau et à son Vice-Président en charge du Développement économique, de l'ESS et de l'Agriculture, Harold Huwart.

La Conférence de l'ESS, qui a eu lieu le 5 décembre 2016, a permis de partager une synthèse de ces forums et d'aboutir à une vision partagée du développement de l'ESS en région. Elle donne les grandes orientations qui constitueront le SRESS qui sera voté lors de la session plénière de juin 2017.

Celui-ci comprend :

- Le développement économique et la coopération ;
- Le maillage territorial et la co-construction des politiques publiques ;
- Les valeurs et ambitions sociales portées par l'ESS.

Corse

La Corse accorde une place importante à l'ESS au sein du SRDEII qui a été adopté mi-décembre. Celui-ci a pour objectif de « promouvoir un modèle de développement économique et social diversifié et équilibré ». Une des 9 orientations opérationnelles concerne l'ESS : « Économie sociale, solidarité, insertion et emplois ». Elle comprend quelques déclinaisons comme « structurer, en lien avec l'ESS, un écosystème de la santé et de la silver économie et des actions en faveur du développement du thermalisme ».

Grand Est

En Grand Est, la rédaction du SRDEII vient d'être terminée après un important travail de concertation. En effet, 3 conférences ont été organisées sur les territoires correspondants aux anciennes régions pour aboutir à une restitution finale à Metz le 3 février 2017. La partie ESS est très bien intégrée car la région souhaitait aller au-delà de l'obligation légale. L'idée était que l'ESS soit portée à tous les niveaux. La stratégie ESS incluse dans le SRDEII sera votée fin avril 2017 et les anciens dispositifs seront remplacés d'ici juin.

On connaît déjà les principaux axes de l'ESS :

- Développement de la vie associative via une formation des bénévoles et un appui aux têtes de réseau et aux fédérations d'éducation populaire ;
- Un soutien fort à l'Insertion par l'activité économique (IAE) avec un programme de formation des salariés en insertion ;
- Le développement de l'innovation sociale ;
- Un appui aux créateurs d'entreprises et la formation des entrepreneurs sociaux ;
- La région a également créé, pour être toujours au plus près des territoires, 12 agences territoriales, un par bassin de vie.

Guadeloupe

En Guadeloupe, le SRDEII a été adopté début 2017 après une période de concertation avec les différentes parties prenantes. Il est composé de sept axes que la région entend développer. Le sixième est intitulé : « faire de l'économie sociale et solidaire, un levier de croissance pour les territoires de la Guadeloupe ». Dans ce cadre, la région entend : « informer et former autour de l'ESS et de ses valeurs, structurer le réseau des acteurs de l'ESS, soutenir et promouvoir les nouvelles formes d'économie collaborative, développer de nouvelles offres d'ingénieries financières pour les acteurs l'ESS ».

Ile-de-France

En Île-de-France, la conférence régionale a eu lieu en octobre 2016 et le SRDEII a été voté en décembre 2016. Il s'appelle désormais "Leader". Un axe pour l'ESS est prévu mais pas encore construit. "Leader" indique que la région souhaite "favoriser une économie diversifiée". La région réfléchit actuellement à la définition de sa nouvelle politique en faveur de l'ESS, qui sera intégrée dans tout ce qui est croissance et développement, en menant une étude.

Une nouvelle politique entrepreneuriale devrait être votée en juillet 2017 qui concernera la création d'entreprise et aura un impact sur l'ESS. Un rapport-cadre sur l'ESS devrait être voté en octobre 2017 dans le prolongement de l'étude qui fixera la nouvelle politique ESS de la région. Pour l'instant, les financements à destination des coopératives d'activité économique et les couveuses d'entreprise sont reconduits pour six mois.

Normandie

La conférence régionale a eu lieu le 2 juin 2016 au Havre et le SRDEII a été adopté le 15 décembre 2016. Il comprend un volet dédié à l'ESS. Le secteur de l'ESS sera donc, au même titre que le tourisme, la culture, le numérique, l'enseignement supérieur et la recherche et les agglomérations considéré comme un des « atouts à développer pour appuyer les facteurs clés de succès ».

La région souhaite notamment :

- Renforcer les coopérations entre acteurs de l'ESS, et avec les collectivités et acteurs socio-économiques ;
- Soutenir les innovations et le renforcement des coopérations entre les acteurs de l'ESS et l'ensemble des acteurs économiques ;
- Inscire l'ESS dans le champ plus vaste de la cohésion sociale.

L'objectif affiché pour les entreprises de l'ESS est :

- Accélérer leur changement d'échelle en les aidant à se consolider et à mieux concilier performance et impact social ;
- Soutenir la création d'emplois dans les territoires qui en ont le plus besoin en aidant les réseaux associatifs d'accompagnement à la création d'entreprise. L'aide est ici conditionnée à des résultats concrets.

Nouvelle Aquitaine

La Conférence régionale a eu lieu le 4 juillet 2016, en transmission simultanée sur les trois sites de la région. Le SRDEII quant à lui a été adopté mi-décembre 2016. Il est organisé sous la forme de 4 enjeux, 7 principes, 9 orientations.

L'orientation n°6 concerne l'ESS : « Ancrer durablement les différentes formes d'Economie sociale et solidaire sur le territoire régional ».

Les trois grandes priorités pour l'ESS sont :

- Le soutien aux structures de l'Insertion par l'activité économique (IAE) pour les aider à se créer, investir, se diversifier, recruter, anticiper et résoudre leurs difficultés ;
- Un soutien aux entreprises de l'ESS au sens large qui porte principalement sur la création de SCOP/SCIC, l'amorçage de projets associatifs, l'activité des Coopératives d'activités et d'emploi, des aides à la mutualisation de moyens et de projets, aux têtes de réseau, à la consolidation financière (prêts et garanties) ainsi que des aides ciblées à l'investissement ;
- Encourager l'innovation sociale (ingénierie, amorçage, formation) via des appels à projets afin de faire émerger des activités répondant à des besoins sociaux non satisfaits.

Occitanie

La région Occitanie a mis en place une concertation sur son territoire pour établir une « Stratégie pour l'emploi et la croissance ». A partir de cela s'est bâti le SRDEII. La conférence pour la croissance et l'emploi qui a eu lieu le 15 décembre 2016 a permis la présentation des grandes priorités dont fait partie l'ESS. La conférence régionale a eu lieu le 27 février 2017 et un plan d'action spécifiquement dédié à l'ESS est en cours de préparation et sera rendu public au deuxième semestre 2017.

Pour être au plus près des territoires, la région a créé 73 bassins de vie, regroupés au sein de « l'Assemblée des territoires de l'Occitanie ».

Pays de la Loire

La première conférence régionale de l'ESS en Pays de la Loire a eu lieu le mardi 28 juin 2016 à Angers. La région Pays de la Loire a signé le 6 mars 2017 sa Stratégie régionale de l'ESS (SRESS) avec la CRESS et l'Etat. Elle sera valable pour la période 2017-2021 et permet une vision d'ensemble sur les besoins fondamentaux de développement de l'ESS. Elle est composée de 3 enjeux déclinés en quinze objectifs opérationnels :

- Intégrer les acteurs de l'ESS dans le développement économique territorial ;
- Accompagner le développement des entreprises de l'ESS ;
- Faire connaître et valoriser l'ESS.

La SRESS comporte également un plan d'actions qui sera révisé tous les deux ans, lors de la conférence régionale de l'ESS. La SRESS et le volet ESS du SRDEII sont issus d'une concertation auprès de l'ensemble des acteurs de l'ESS (entreprises, syndicats, réseaux, collectivités territoriales, financeurs, chercheurs). La SRESS s'adresse à tous les acteurs de l'ESS et concerne le développement économique, les modes de gouvernance et de gestion, la relation aux acteurs publics, le développement de l'impact social et local des entreprises, les modes de coopération, la promotion de l'ESS et le lobbying. Elle est portée collectivement par la Région, l'État (Direccte, SGAR, DRJSCS) et la CRESS des Pays de la Loire, le pilotage étant assuré par la Région.

Provence-Alpes-Côte d'Azur

En PACA, l'ESS est maintenant complètement intégrée dans l'économie classique. Elle est traitée dans une unité intitulée « économie circulaire et de proximité » qui dispose d'un budget de 16 M€. Il n'y a là, pas de fléchage spécifique ESS sauf pour le financement des Dispositifs locaux d'accompagnement (DLA). L'objectif de la région est de faire des entreprises de l'ESS des entreprises comme les autres. La partie Insertion par l'activité économique (IAE) est intégrée dans l'unité en charge de l'emploi et de la formation professionnelle. Les PTCE sont soutenus par la région sous l'angle de la coopération entre entreprises. La conférence régionale de l'ESS a eu lieu le 6 octobre 2016 et le SRDEII a été adopté en février 2017. L'ESS ne figure pas dans ses orientations autrement que sous cet angle.

► **A lire aussi :** « [Quelle prise en compte de l'ESS dans les SRDEII](#) »